

Claude Guéant propose d'instaurer des quotas migratoires

► Trois mois avant la présidentielle, le ministre de l'intérieur présentait hier un bilan de la politique migratoire pour 2011.

► Pour 2012, Claude Guéant souhaite l'instauration de quotas votés par le Parlement.

Quels sont les chiffres de l'immigration pour 2011 ?

Claude Guéant s'était fixé début 2011 un objectif de 28 000 expulsions d'étrangers. Il annonçait hier 32 912 reconduites à la frontière, un chiffre « jamais atteint », selon lui. L'homme fort de la place Beauvau avait également promis de limiter l'immigration légale. Il s'est félicité de la diminution des titres de séjour attribués. En 2011, 9 154 titres de séjour avaient été attribués à des salariés étrangers contre 12 404 en 2010. Les autorisations attribuées sur la base de liens personnels et familiaux sont, elles, passées de 14 686 à 12 613. Les naturalisations ont également enregistré une chute à la suite du durcissement des conditions d'accès, passant de 94 500 en 2010 à 66 000 en 2011.

Quelles perspectives le ministre propose-t-il pour 2012 ?

Le ministre souhaite encore durcir davantage la politique migratoire, avec comme mesure phare l'instauration de quotas, votés par le Parlement, qui limi-

teraient le nombre de titres de séjour « au niveau des flux migratoires constatés au milieu des années 1990, c'est-à-dire environ 150 000 titres » par an. Claude Guéant a cependant reconnu que le temps lui manquerait d'ici à l'élection présidentielle pour mettre en œuvre une telle mesure. Il a par ailleurs rappelé sa volonté de diminuer la demande d'asile (lire *La Croix* du 28 novembre 2011). Concernant les reconduites à la frontière, il vise un objectif de 35 000 expulsions.

Sur la question des étudiants étrangers, un nouveau texte est également annoncé, qui assouplirait la circulaire du 31 mai 2011. Celui-ci reviendra sur les modalités du changement de statut des étudiants qui souhaitent rester en France pour travailler, à la suite des propositions faites par la Conférence des présidents d'universités (CPU), celle des grandes écoles (CGE) et celle des direc-

teurs des écoles françaises d'ingénieurs (Cdefi). D'ores et déjà, les étudiants ayant au minimum un niveau master auront un accès facilité au statut salarié, sans avoir à démontrer que leur entreprise n'arrivait pas à recruter, a-t-il précisé. Les étudiants étrangers qui ont déjà fait cette demande de changement de statut et qui se sont vu opposer un refus sont autorisés à rester en France, le temps que leur demande de réexamen soit traitée.

Comment réagissent les associations de défense des étrangers ?

Le directeur de France terre d'asile, Pierre Henry, s'étonne que les chiffres de 2011 soient déjà

disponibles. « L'appareil statistique n'est pas encore capable de proposer des données stabilisées », souligne-t-il. Pour lui, il s'agit

« L'appareil statistique n'est pas encore capable de proposer des données stabilisées. »

d'un contre-feu politique face au FN, critique sur sa politique migratoire. « Le débat entre Claude Guéant et Marine Le Pen est per-

verti dans une course sans fin à la stigmatisation des étrangers », poursuit-il. De son côté, Stéphane Maugendre, président du Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), alerte : « Si on baisse la population étrangère en situation régulière pour augmenter la population irrégulière, ça ne veut rien dire. » Il appelle à penser la question de l'immigration en d'autres termes que ceux de la dangerosité.

LUCIE TOURETTE